



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2015

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Géraldine BRUYERE, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD

Absents, excusés : Marie-Thérèse CHAPELIER, Thierry DELHOMME,

Animateur de séance : Sandrine BARRAUD

Secrétaire de séance : Benoit JUGNET

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Communauté de communes**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de 3 communes de la communauté de communes du Mâconnais-Charolais de rejeter la proposition de fusion avec la CCMR pour demander à rejoindre celle de CLUNY.

Il précise que la communauté de communes Mâconnais-Charolais a voté la fusion avec celle de MATOUR et sa région à la majorité alors que cette même proposition a elle fait l'unanimité du conseil de la CCMR.

Le dossier est entre les mains du Préfet qui doit solliciter l'avis de la CDCI en janvier 2016. Une réunion des deux bureaux semble souhaitable pour rediscuter des enjeux et des façons de travailler en commun.

➤ **CAG**

Thierry MICHEL et Jean THOREUX expliquent au conseil municipal que l'alarme du centre d'accueil de groupes dysfonctionne. Ils indiquent que la société SIEMENS, à l'origine de l'installation du matériel, propose une « restauration » du système actuel selon les normes de l'époque, mais qui ne répondra pas aux préconisations actuelles.

Le conseil municipal décide de prendre le temps de consulter les entreprises pour solliciter une remise aux normes actuelles intégrale de l'installation, pour des travaux à effectuer en fin d'année 2016, sachant qu'il faudra prévoir un mois de chantier.

➤ **Maison des associations**

○ **Lancement de l'appel d'offres**

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la maison des associations.

Il indique que le dossier est actuellement complet et il propose de lancer la consultation par voie d'appel d'offres.

Le conseil municipal valide le projet et demande un lancement rapide de l'opération.

○ **Avenant n° 2 SCPA COUDEYRE**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à la rénovation de la maison des associations.

Il précise que des travaux supplémentaires ont été décidés :

- traitement acoustique 23 375€ HT
- studio d'enregistrement 25 283€ HT
- reprise de l'éclairage suite aux travaux en plafond 8 800€ HT

ce qui impacte le coût prévisionnel des travaux et, par voie de conséquence, le forfait définitif du maître d'œuvre.

Le montant du projet, initialement fixé à 271 000€ HT puis à 373 973 € HT (avenant n° 1) s'élève désormais à 431 431.36 HT.

Il indique que des travaux optionnels sont envisagés et ne seront réalisés que si le budget et l'obtention d'aides financières le permettent. Les coûts prévisionnels sont estimés comme suit :

- plancher chauffant dans la garderie et dans salle périscolaire 16 000€ HT
- marquise auvent en structure métallique 10 000€ HT
- faux plafond - Traitement acoustique entre R+1 et R+2 salle de musique existante 13 700€ HT
- aménagement Extérieur à l'Est (travaux de voirie avec bordure, enrobé pour accès à l'école maternelle 10 040€ HT
- aménagement Extérieur à l'Ouest (travaux de voirie parking avec bordure, enrobé pour accès au CART et au la RAM) 13 370€HT

pour un coût total de 63 110€ HT

En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés. Ils ont été portés à :

- 43 272.57€ HT, calculés sur la base d'un taux d'honoraires de 10,03% (hors missions complémentaires)

- 4 682.76€ HT, calculés sur la base d'un taux d'honoraires de 7.42% (remise appliquée par l'architecte) pour les travaux optionnels
 Cette plus-value de 663.08 €HT, en sus de l'avenant n°1 représente une augmentation de 48.32% du marché initial et justifie la passation d'un avenant.

Le conseil municipal :

- accepte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé auprès de la SCP BERNARD COUDEYRE REY ARCHITECTES, selon les conditions suivantes :

Tranche ferme : honoraires : 10.03%

Marché initial		Avenant n° 1		Avenant n° 2	
Montant des travaux HT	Honoraires HT + mission complémentaire	Montant des travaux HT	Honoraires HT + mission complémentaire	Montant prévisionnel des travaux actualisés HT	Honoraires (10.03%) HT
271 000€	27 175€ 2 000€ Total : 29 175€	373 973€	37 509.49€ 5 100.00€ Total : 42 609.49€	431 431.36€	43 272.57€

Tranche optionnelle : honoraires 7.42% des travaux retenus

Avenant n° 2	
Montant prévisionnel des travaux optionnels HT	Honoraires (7.42%) HT
63 110€	4 682.76€

➤ **Maison ESPOSITO**

Annie VOUILLON quitte l'assemblée

Jean THOREUX présente au conseil municipal divers devis concernant la mise aux normes de l'électricité et du chauffage de la maison dite "ESPOSITO" pour permettre une remise à la location au plus tôt.

Après réflexion, le conseil décide de suspendre la réfection en attendant de connaître les résultats de l'étude sur l'aménagement du secteur du Lion d'or afin de vérifier la façon dont cet appartement peut s'insérer dans le projet d'ensemble. Les adjoints en charge du dossier informeront les entreprises de ce report.

Annie VOUILLON rejoint l'assemblée

➤ **Ateliers municipaux**

Daniel DUMONTET indique que les travaux d'extension des ateliers municipaux devraient commencer incessamment.

Le Maire indique que ce type de projet pourrait être éligible à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal décide de repousser le lancement du chantier et charge le Maire de solliciter tous les financements possibles en particulier la DETR.

VOIRIE RESEAUX:

➤ **Eau**

○ **AEP programme de renouvellement de réseau 2016**

Demande au sydro

Le Maire présente au conseil municipal, sur proposition du cabinet SECUNDO assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre pour le compte de la commune, le projet de travaux de renouvellement de réseau pour l'exercice 2016, d'un montant global de 135 000 EUR HT, qui concerne :

- le renouvellement de l'antenne entre le réservoir de Botte et le Bourg,
- le renouvellement de l'antenne entre le Bourg et Trécourt,

Il précise que ces travaux sont éligibles à un financement du SYDRO71, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC.

Il indique également que les projets déposés au titre des Programmes 2014 et 2015 du SYDRO 71 seront annulés, les projets ayant été modifiés.

Le conseil municipal :

- renonce aux projets déposés au titre des programmes 2014-2015 du SYDRO
- valide l'APD proposé par le cabinet SECUNDO, concernant les travaux de renouvellement de réseau d'AEP pour 2016, d'un montant total de travaux de 135 000 EUR HT ;
- charge le maire ou un adjoint, de demander l'annulation des Programmes 2014 et 2015 du SYDRO 71 et de solliciter du SYDRO 71, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC, l'attribution de subventions au taux maximal pour le programme 2016,
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

○ SYDESL

• **Remplacement luminaires vétustes – Liaison chaufferie MARPA**

Jean THOREUX fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « renouvellement équipement vétuste – Type boule sodium » (« dossier n° 289112_rvep ») transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 11 538.17 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune, soit 3 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 3 500 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au chapitre 65 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- autorise le Maire ou un adjoint à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;
- autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, EDF : Bourgogne du sud – 75 allée C. MAILLARD – 54706 PONT A MOUSSON, l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat ;
- se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire ou un adjoint à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS

➤ **Refus location O BONNETAIN**

Le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme Odile BONNETAIN de ne pas donner suite à sa demande de location de l'appartement T3 de la "maison FEUILLET".

Le conseil municipal regrette la perte de temps d'occupation et précise que ce logement est remis immédiatement à la location.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

- Tarifs 2016

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la base de loisirs du Paluet, pour l'année 2016, comme suit :

TARIFS ZLP 2016	
	Annexe n°
Frais de dossier HLL, TENTES ET CAG par client valable toute la saison	25,00 €
Frais de réservation CAMPING par client valable toute la saison	12,00 €
	Du 22/04 au 01/07 Du 01/09 au 30/09
TARIFS ACSI : Camping (7 nuits = 6 nuits payées + 1 nuit offerte et 14 nuits = 10 nuits payées + 4 nuits offertes) vu avec ACSI le 15/12/15	15,00 €
	Du 8/04/2016 au 02/07/16 du 31/08/16 au 02/10/2016
CAMPING CHEQUE :	16,00 €
Promo flower (Basse saison) : HLL et tentes (7 nuits = 5 nuits payées + 2 nuits offertes et 14 nuits = 9 nuits payées + 5 nuits offertes)	Du 18/03/2016 au 09/07/16 du 20/08/16 au 14/11/2016
	Du 18/03/2016 au 09/07/15 du 20/08/15 au 14/11/2016
Spécial couple (tarif flower) Basse saison (7 nuits)	196,00 €
Kit accueil	Offert
FREEFLOWER * CARAIBES * VICTORIA	
early booking avant 31 janvier + frais de dossier offerts	-10%
Basse saison	
	Du 15/05 au 16/06 Du 10/09 au 30/09
Freeflower (la nuit) (minimum 2 nuits)	42,00 €
Caraibes (la nuit) (minimum 2 nuits)	35,00 €
Victoria (la nuit) (minimum 2 nuits)	42,00 €

	Du 22/04 au 15/05 Du 16/06 au 02/07 Du 02/09 au 10/09
Freeflower (la nuit) (minimum 2 nuits)	49,00 €
Caraibes (la nuit) (minimum 2 nuits)	40,00 €
Victoria (la nuit) (minimum 2 nuits)	49,00 €
	Du 02/07 au 09/07
Freeflower (la nuit) (minimum 2 nuits)	67,00 €
Caraibes (la nuit) (minimum 2 nuits)	53,00 €
Victoria (la nuit) (minimum 2 nuits)	67,00 €
	Du 20/08 au 02/09
Freeflower (la nuit) (minimum 2 nuits)	60,00 €
Caraibes (la nuit) (minimum 2 nuits)	50,00 €
Victoria (la nuit) (minimum 2 nuits)	60,00 €
Haute saison	
	Du 09/07 au 23/07
Freeflower (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	72,00 €
Caraibes (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	55,00 €
Victoria (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	72,00 €
	Du 23/07 au 20/08
Freeflower (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	78,00 €
Caraibes (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	60,00 €
Victoria (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	78,00 €
CAMPING	
Toute la saison	
Tarif groupe (stade de foot)/personne adulte ou enfant	3,80 €
early booking avant 31 janvier + frais de dossier offerts	-10%
Animal de compagnie	2,00 €
Equidé dans la prairie (groupe de 1 à 9 chevaux) (/ animal)	6,00 €
Equidé dans la prairie (groupe de 10 chevaux et plus) (/ animal)	4,00 €
Redevance double essieux (sauf, avec facture Taxe Habitation)	50,00 €
Enfant supplémentaire de moins de 3 ans	Gratuit
Voiture supplémentaire	4,00 €
Visiteur à la journée	2,50 €
Tarif Garage mort sans surveillance (période de fermeture du camping) (/mois)	30,00 €
	Du 08/04 au 02/07 Du 31/08 au 02/10
Forfait nature (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car)/nuit	15,00 €
Forfait confort (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car) + électricité/nuit	18,00 €
Forfait randonnée (1 pers + 1 tente)/nuit avec ou sans vélo	8,00 €
Enfant supplémentaire de 3 ans à 12 ans	2,30 €
Personne supplémentaire 13 ans et +	4,00 €
	Du 02/07 au 09/07 Du 20/08 au 31/08
Forfait nature (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car)/nuit	16,70 €
Forfait confort (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car) + électricité/nuit	20,60 €
Forfait randonnée (1 pers + 1 tente)/nuit avec ou sans vélo	9,60 €
Enfant supplémentaire de 3 ans à 12 ans	2,80 €
Personne supplémentaire 13 ans et +	4,50 €

Haute saison	09/07/15 au 20/08/15
Forfait nature (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car)/nuit	19,00 €
Forfait confort (1 à 2 pers + 1 voiture ou 1 moto + tente ou caravane ou camping-car) + électricité/nuit	23,10 €
Forfait randonnée (1 pers + 1 tente)/nuit	11,70 €
Enfant supplémentaire de 3 ans à 12 ans	3,80 €
Personne supplémentaire 13 ans et +	5,10 €
Forfait résident camping (1 saison)	
1 empl 2 pers+caravane+voiture+élec 10A	1 250,00 €
Enfant supplémentaire de 3 à 12 ans	150,00 €
Personne supplémentaire 13 ans et +	250,00 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Forfait taxe de séjour par personne adulte	20,00 €
Tarif animal	80,00 €
CHALETs LOISIRS	
early booking avant 31 janvier + frais de dossier offerts	-10%
Comité entreprise (convention) basse saison	-10%
Chalet 4-6 personnes	
Mois (28 nuits minimum) prix par mois pour 2 personnes	400,00 €
Mois (28 nuits minimum) prix par mois par personne supplémentaire	200,00 €
nuit supplémentaire,	12,50 €
Basse saison	
	Du 18/03 au 31/03 Du 15/05 au 16/06 Du 10/09 au 13/11
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 2 nuits)	60,00 €
	Du 31/03 au 15/05 Du 16/06 au 02/07 Du 02/09 au 10/09
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 2 nuits)	65,00 €
	Du 02/07 au 09/07
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 2 nuits)	78,00 €
	Du 20/08 au 02/09
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 2 nuits)	73,00 €
Haute saison	
	Du 09/07 au 23/07
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	89,00 €
	Du 23/07 au 20/08
Chalet 4/6 (la nuit) (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	94,00 €
Chalet 6-8 personnes	
Basse saison	
	Du 18/03 au 31/03 Du 15/05 au 16/06 Du 10/09 au 13/11
Chalet 6/8 (la nuit) (minimum 2 nuits)	71,00 €
	Du 31/03 au 15/05 Du 16/06 au 02/07 Du 02/09 au 10/09
Chalet 6/8 (la nuit) (minimum 2 nuits)	76,00 €
	Du 02/07 au 09/07
Chalet 6/8 (la nuit) (minimum 2 nuits)	93,00 €
	Du 20/08 au 02/09
Chalet 6/8 (la nuit) (minimum 2 nuits)	85,00 €
Haute saison	
	Du 09/07 au 23/07
Chalet 6/ 8 (la nuit) (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	105,00 €
	Du 23/07 au 20/08
Chalet 6/ 8 (la nuit) (minimum 7 nuits, arrivée /départ samedi ou mercredi)	113,00 €

LOISIRS

Piscine

Entrée adulte	3,60 €
Entrée enfant (6-15ans) ou étudiant	2,40 €
Carte 10 entrées adultes	27,80 €
Carte 10 entrées enfant (6-15ans) ou étudiant	18,40 €
Carte annuelle adulte	62,00 €
Carte annuelle enfant (6-15 ans)	44,00 €
Baptême de plongée	13,00 €
Aquabike animée	7,00 €
Aquabike libre	5,00 €
Olympiades	Gratuit
Aquagym 3/4 h	A fixer ultérieurement
Aquagym 1 h	A fixer ultérieurement

Sauna

Pour 2 personnes (la séance de 25 min)	5.00 €
Pour 3 ou 4 personnes (la séance de 25 min)	8.00 €

Tennis

Le cours 1 heure	A fixer ultérieurement
Carte annuelle adulte*	A fixer ultérieurement
Carte annuelle enfant*	A fixer ultérieurement

Mini-golf

La partie	Gratuit avec caution de 20 €
-----------	------------------------------

Etang de pêche

Code 8 = Carte journalière adulte	5,50 €
Code 9 = Carte journalière moins de 16 ans	3,80 €
Code 14 = Carte demi-journée adulte	3,80 €
Code 15 = Carte demi-journée moins de 16 ans	2,10 €
Code 6 = Carte hebdomadaire adulte	22,00 €
Code 7 = Carte hebdomadaire moins de 16 ans	11,30 €
Code 11 = Carte annuelle adulte	61,50 €
Code 12 = Carte annuelle moins de 16 ans	33,00 €
Code 16 = Carte journée adulte (vendue à l'étang)	7,00 €
Code 17 = Carte journée -16 ans (vendue à l'étang)	5,00 €

VENTES ANNEXES ET SUPPLEMENTS

Jeton lavage	3,50 €
Jeton séchage	1,50 €
Dosette poudre lave-linge	1,00 €
Perte bracelet piscine	5,00 €
Maillot de bain (homme, femme, enfant)	10,00 €
Lunettes de piscine	6,00 €
Kit bébé (forfait location) (/ jour)	2,00 €
Sachets pour déjections canines	Gratuit
Kids Club	Gratuit
Droit de place Petit Marché des producteurs	Gratuit

FORFAIT MENAGE / CAUTION MENAGE

Gîtes	200,00 €
Chalet	60,00 €
Tente équipée	40,00 €
Salle de réunion du CAG	35,00 €
Salle de la Cure	35,00 €
Salle du Pavillon	30,00 €
Heure de service / agent	30,00 €
Salle de la mairie	20,00 €

CENTRE D'ACCUEIL DE GROUPE

Grand Roche

Haute saison : (7 nuits)

	Du 09/07 au 20/08
Forfait de base de 23 personnes	1771.00 €
Personne supplémentaire	11.00€

Moyenne saison :

	Du 22/04 au 09/07 Du 20/08 au 14/11
1 nuit = Forfait de base de 23 personnes	460.00 €
Personne supplémentaire / personne	20.00 €
2 nuits = Forfait de base de 23 personnes = 2 nuits	460.00 €
Personne supplémentaire / personnes	10.00 €
weekend = Forfait de base de 23 personnes = 2 nuits	634.80 €
Personne supplémentaire / personne	13.80 €
Semaine = Forfait de base de 23 personne	1610.00 €
Personne supplémentaire / personne	10.00 €

Basse saison :

	Du 05/01 au 22/04 du Du 14/11 au 03/01/2017
1 nuit = Forfait de base de 23 personnes	460.00 €
Personne supplémentaire / personne	20.00 €
2 nuits = Forfait de base de 23 personnes = 2 nuits	414.00 €
Personne supplémentaire / personne	9.00 €
weekend = Forfait de base de 23 personnes = 2 nuits	634.80 €
Personne supplémentaire / personne	13.80 €
Semaine = Forfait de base de 23 personne	1449.00 €
Personne supplémentaire / personne	9.00 €

Saint Cyr

Haute saison : (7 nuits)

	Du 09/07 au 20/08
Forfait de base de 17 personnes	1309.00 €
Personne supplémentaire	11.00€

Moyenne saison :

	Du 22/04 au 09/07 Du 20/08 au 14/11
1 nuit = Forfait de base de 17 personnes	340.00 €
Personne supplémentaire / personne	20.00 €
2 nuits = Forfait de base de 17 personnes = 2 nuit	340.00 €
Personne supplémentaire / personne	10.00 €
weekend = Forfait de base de 17 personnes = 2 nuit	469.20 €
Personne supplémentaire / personne	13.80 €
Semaine = Forfait de base de 17 personnes	1190.00 €
Personne supplémentaire / personne	10.00 €

Basse saison :

	Du 05/01 au 22/04 du Du 14/11 au 03/01/2017
1 nuit = Forfait de base de 17 personnes	340.00 €
Personne supplémentaire / personne	20.00 €
2 nuits = Forfait de base de 17 personnes = 2 nuit	306.00 €
Personne supplémentaire / personne	9.00 €
weekend = Forfait de base de 17 personnes = 2 nuit	469.20 €
Personne supplémentaire / personne	13.80 €
Semaine = Forfait de base de 17 personnes	1071.00 €
Personne supplémentaire / personne	9.00 €

Charges annexes – toutes saisons :	
Electricité par kWh	0,23 €
Location de draps la paire (Chalets, tentes, gîtes)	7,00 €
Location de draps lit fait	12,00 €
Location de serviettes (1serviette + 1 gant de toilette)	4,00 €
Forfait ménage	200,00 €
Frais de dossier	25,00 €
Départ après 11h00 (/heure)	25,00 €
Animal (chalets, tentes, gîtes)	4,00 €
Location Salle de réunion	30,00 €
Taxe de séjour (par pers de + de 13 ans)	Votée par la CCMR
Gîtes	0,55 €
Chalets	0,40 €
Camping, tentes équipées	0,30 €
STUDIO	
Ouvert toute l'année, par personne, par nuit	10,00 €
Chauffage dû par nuit du 21 septembre au 30 avril	3,60 €
REPAS	
Petit déjeuner ordinaire	3,90 €
Petit déjeuner amélioré	6,00 €
Pique-nique amélioré	9,00 €
Pique-nique ordinaire	7,50 €
Repas résidence (stages artistes...)	9,00 €
Goûter	2,00 €
Repas enfants 2 à 09 ans	9,00 €
Repas adulte et enf + de 10 ans ordinaire	12,00 €
Repas adulte et enf + de 10 ans amélioré	18,00 €
Repas à thème au camping	8,00 €
<u>WEEKEND JOURS Férié 3 OU 4 nuits quel que soit le nombre de nuits sur les weekends suivants (hll+ FF+ tentes+ gîtes)</u>	Du 25/03 au 28/03 = Pâques Du 04/05 AU 08/05 = Ascension Du 13/05 au 16/05 = Pentecôte Du 23/12 au 26/12 = Noël Du 30/12 au 01/01/17 = Jour de L'an

▪ Réfection courts de tennis

Daniel LEDUC fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant la réfection des courts de tennis.

5 entreprises ont soumissionné. Après analyse des prestations l'entreprise LAQUET TENNIS est mieux-disante.

Le conseil municipal décide de retenir cette entreprise pour un montant HT de travaux de 38 998€.

M. LEDUC précise que :

- les travaux s'effectueront sur 5 semaines et commenceront début mars pour s'achever début mai,
- les 15 premiers jours un réaménagement du chemin piétonnier, autour de l'étang, sera à prévoir les engins empruntant cette voie pour travailler,

Des financements ont été obtenus du département pour 6 646€, une subvention de 16 000€ a été accordée.

▪ Demande UFCV

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal d'une demande de l'UFCV, organisme client du centre d'accueil de groupes depuis plusieurs années, pour bénéficier des mêmes tarifs de location qu'en 2015.

Ce groupe souhaite louer les équipements en 2016 et suite à l'augmentation de la tarification de base (passage de 14 à 17 personnes minimum accueillies) l'association qui connaît des difficultés, aura du mal à répercuter ce surcoût.

Le conseil municipal, face à cette situation, décide d'instaurer un système de fidélisation de sa clientèle en mettant un place une procédure de tarifs dégressifs selon le nombre de semaines de location pour inciter ce type d'organisme à venir régulièrement occuper les équipements de la commune.

Il charge le Maire ou un adjoint de suivre ce dossier et de proposer des solutions pérennes applicables à chaque groupe dans ce cas.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Décisions modificatives :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget général de l'exercice 2015.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2132	185		Immeubles de rapport	- 20 000 €
023	023			Virement à la section d'investissement	- 20 000 €
012	64168			Autres emplois d'insertion	+ 20 000 €

COMPTES RECETTES

CHAP	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI		Virement de la section de fonctionnement	- 20 000 €

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement dans l'attente du BP 2016**

Le conseil municipal, concernant chacun des budgets communaux, pour faciliter la gestion comptable, autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2016, relativement à ce nouvel exercice, des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés en 2015, pour les chapitres 16, 20, 21, en plus des crédits reportés, le cas échéant.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement contrats**

○ **Renouvellement CUI**

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée à échéance du contrat CUI d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du service ménage au 31 janvier 2016.

Le conseil municipal accepte de le renouveler, pour une durée de 6 mois, à raison de 24/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2016.

○ **Renouvellement CUI**

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe en CUI à raison de 35/35^{ème} pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge le Maire de la présenter à l'agent concerné étant précisé qu'en cas de refus de celui-ci une recherche d'un nouveau contrat aidé sera engagée pour pourvoir à son remplacement dès que possible.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Remboursement achat**

Le Maire indique au Conseil Municipal que Mme Géraldine BRUYERE a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour l'école maternelle dans le cadre du PPMS, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser :

- à Mme Géraldine BRUYERE le montant de :

- 54€96 TTC auprès de BOULANGER pour l'achat de radios portatives,
- 32€80 TTC auprès de LEROY MERLIN pour l'achat de lampes-torche destinées à l'école maternelle dans le cadre du PPMS, selon les factures qu'elle a présentées.

➤ **Contrat de vérification des installations de protection contre la foudre de l'église**

Jean THOREUX explique au conseil municipal que les installations de protection contre la foudre doivent faire l'objet de vérification régulière.

Il présente un devis de la société "HEUR TECHN" spécialisée dans ce type d'intervention en précisant que l'église est équipée d'un paratonnerre.

Le conseil municipal décide de :

- s'adjointer les services de la société HEUR TECHN pour assurer la vérification des installations de protection contre la foudre de l'église.
- de valider la convention d'intervention pour un montant HT forfaitaire de 130€ HT

➤ **Jardins partagés**

A la demande de Marie-Thérèse Chapelier excusée, Jean THOREUX fait part au conseil municipal d'un projet, en cours d'élaboration, concernant l'aménagement de "jardins partagés"

Ce projet est, dans un premier temps, porté par "villages solidaires" et pourrait être repris ensuite par le foyer rural.

Le conseil municipal :

- accepte de mettre à disposition de l'association une partie du jardin de l'ancien presbytère
- recherche une solution pour entreposer les outils dans un local sur place et pour donner l'accès à l'eau
- trouve l'idée excellente mais s'interroge sur la nécessité pour les utilisateurs d'envisager de clôturer l'espace.

➤ **Collège : demandes de subventions :**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du collège Saint Cyr pour participer aux voyages scolaires (5 nuits à LONDRES - 3 nuits dans les châteaux de la Loire – un mini séjour d'une nuit) afin d'alléger la participation des familles.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette sollicitation, la communauté de communes de MATOUR et sa région participant déjà au titre des communes du secteur.

➤ **Subvention jazz campus**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation à Matour du stage Jazz Campus en août dernier.

Il présente le bilan de cette manifestation et précise que l'association ne peut faire face à toutes les dépenses générées, en particulier par la location des salles communales.

Il précise que cette animation a connu un très vif succès et qu'il est souhaitable d'encourager cette initiative.

Le conseil municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Jazz Campus de 1 990€ correspondant aux frais générés par la location des divers équipements municipaux.
- précise que cette subvention permettra d'équilibrer le déficit budgétaire prévisible,

➤ **Demandes de subventions :**

CFA la Noue, resto du cœur, PEP 71, refus du conseil municipal malgré la qualité du travail et la pertinence des demandes.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Remerciements décès Hélène PERROUDON**

Le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de la famille PERROUDON à l'occasion du décès de Mme Hélène PERROUDON (maman d'Annie VOULLON).

➤ **Remerciements OT marché de Noël**

Le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de l'office de tourisme de MATOUR et sa région pour l'aide apportée par la municipalité et plus particulièrement des agents à l'occasion de l'organisation du marché de Noël

➤ **Suites à donner invitation réunion de lancement « 0 déchet, 0 gaspillage »**

Le Maire informe le conseil municipal de l'opération "0 déchet, 0 gaspillage" lancée par le SIRTOM.

Jean-Claude WAEBER et Jean THOREUX se chargent de suivre ce dossier et tiendront les élus informés de son avancée lors de prochains conseils.

➤ **Consigne plan « Vigipirate »**

Le Maire rappelle au conseil municipal le renforcement du plan "vigipirate", surtout en matière d'alimentation en eau potable.

➤ **Local maison CONDEMINE**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal que les clés du local commercial de la maison CONDEMINE seront rendues le 20/01/2016.

Ce bâtiment sera remis à la location à cette date.

➤ **Météo novembre 2015**

➤ **Dates à retenir**

Anniversaire M. RAMAGE (100 ans)	30/12/2015	15h00
Vœux de Maire	03/01/2016	11h00
Portes ouvertes bibliothèque	30/01/2016	10h00-15h00

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 18 janvier 2016 – 20h30 salle du conseil